



**MÉTROPOLE**  
EUROPÉENNE DE LILLE

Communiqué de presse  
Le 15 novembre 2019

## Enquête publique du Plan Local d'Urbanisme : les métropolitains invités à s'exprimer



A partir du **20 novembre 2018** et jusqu'au **11 janvier 2019 inclus**, les métropolitains sont appelés à prendre part à l'**enquête publique unique** portant sur le projet de nouveau Plan Local d'Urbanisme (PLU2). Il définit, pour les 85 communes de la MEL (une démarche particulière est en cours pour les 5 communes des Weppes), une stratégie commune de développement et d'aménagement du territoire et les règles en matière de construction pour les dix à quinze prochaines années. L'objectif est de trouver un juste équilibre entre la préservation et la valorisation du cadre de vie, tout en répondant aux besoins de la population et des entreprises.

Menée par une commission d'enquête indépendante, composée de 15 commissaires enquêteurs nommés par le Tribunal Administratif de Lille, l'**enquête publique du PLU vise à recueillir les avis et observations du public en vue d'en remettre les conclusions au conseil de la Métropole**. Les commissaires enquêteurs tiendront **deux permanences par commune**.

Pour informer et accompagner aux mieux les habitants des 85 communes concernées, **un guide de la démarche, réalisé par la MEL, leur sera envoyé (à retrouver ci-joint)**. Il est également [consultable en ligne](#).

**L'intégralité du projet et l'agenda des permanences est consultable :**

- **en ligne** sur [www.registre-numerique.fr/PLU2-MEL](http://www.registre-numerique.fr/PLU2-MEL)
- **dans les 11 lieux d'enquête de la métropole**, situés au sein des mairies des 11 communes suivantes (cf carte ci-contre) : Comines, Lambersart, Lille, Lys-les-Lannoy, Marcq-en-Baroeul, Pérenchies, Ronchin, Roncq, Santes, Sainghin-en-Weppes, Villeneuve d'Ascq.
- **au siège de la Métropole Européenne de Lille**, 1 rue du Ballon à Lille.
- **en mairie**, un cahier communal du PLU2, consultable par tous les habitants, présente l'essentiel du projet concernant la commune.



## Où exprimer ses remarques sur le projet PLU2 ?

### → En ligne

- Directement sur le [registre numérique](#)
- Par email à l'adresse suivante : [PLU2-MEL@mail.registre-numerique.fr](mailto:PLU2-MEL@mail.registre-numerique.fr)

### → Dans l'un des 11 lieux d'enquête et au siège de la MEL

- Sur les bornes PLU2 à disposition, directement connectée au registre numérique.
- Un registre papier est également proposé.

### → Par courrier

En vous adressant à la commission d'enquête à l'adresse suivante :  
Madame la Présidente de la Commission d'Enquête,  
Métropole Européenne de Lille,  
Direction des Affaires Juridiques, Service Droit de l'Aménagement et de l'Urbanisme,  
1 rue du Ballon, BP 749, 59034 Lille Cedex

**Toutes les observations** inscrites dans le registre numérique ou dans les registres papier **seront consignées et traitées** par la commission d'enquête indépendante chargée d'analyser le projet PLU2. A l'issue de l'enquête publique, la commission rendra son avis au Conseil métropolitain sur le projet.

## Le futur PLU pour définir la métropole de demain

Le PLU actuellement en vigueur a été adopté en 2004. Sa révision a été lancée en février 2015 afin de tenir compte des évolutions du territoire, des nouvelles compétences dont s'est dotée la Métropole Européenne de Lille mais aussi des nouvelles exigences législatives avec les lois Grenelle et ALUR. Aujourd'hui arrêté par le Conseil métropolitain du 19 octobre 2017 et amendé le 15 décembre dernier, le futur PLU de la MEL a été élaboré en association avec les communes, les partenaires publics et les acteurs du développement de la métropole lilloise. **Plus grand PLU de France**, il a également fait l'objet d'une large concertation avec les habitants (4 400 contributions). A la lumière de l'ensemble des avis recueillis, **les élus de la MEL se prononceront en fin d'année 2019 sur le nouveau projet de territoire et approuveront le PLU2.**

### À propos de la MEL

Au service des 90 communes qui la composent, la [Métropole Européenne de Lille](#) agit au quotidien pour 1,2 million d'habitants. Elle est compétente dans les domaines essentiels suivants : transport, logement, économie, espace public et voirie, aménagement et urbanisme, politique de la ville, eau, assainissement, déchets ménagers, accessibilité handicap, nature et cadre de vie, culture, sport, tourisme, crématoriums. Le Conseil de la Métropole, présidé par Damien Castelain depuis le 18 avril 2014, est composé de 184 membres élus au suffrage universel direct pour 6 ans.



Retrouvez la MEL sur :

### Contact presse :

Claire Levrat  
Attachée de presse  
[clevrat@lillemetropole.fr](mailto:clevrat@lillemetropole.fr)  
03 20 21 35 22